

Avis de résultats de l'appel à candidatures pour la création de plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) pour personnes en situation de handicap

Avis d'appel à candidatures publié le 6 novembre 2024.

Le soutien aux aidants et le déploiement d'une offre de répit font partie des orientations formalisées par l'Agence régionale de santé Île-de-France dans son projet régional de santé 2023-2028, et déclinées dans la feuille de route 2024-2028 « Agir pour les aidants » de la Direction de l'Autonomie, qui entend renforcer le soutien aux proches aidants afin de prévenir l'épuisement des familles et mailler le territoire francilien de solutions de relai et de répit. Une des principales actions pour atteindre ces objectifs est le déploiement des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) dédiées à l'accueil des aidants de personnes en situation de handicap pour leur offrir un soutien sous diverses formes.

Dans ce contexte, l'Agence régionale de santé Île-de-France a lancé un appel à candidatures pour la création de PFR pour personnes en situation de handicap sur les départements de la Seine-et-Marne (77), des Hauts-de-Seine (92) et du Val d'Oise (95).

La date de clôture des candidatures était fixée au 30 janvier 2025.

Après avoir analysé l'ensemble des dossiers, l'Agence régionale de santé Île-de-France a retenu les projets des porteurs suivants :

- Seine-et-Marne :
 - Fondation Léopold Bellan
- Hauts-de-Seine :
 - Nord : UNAPEI
 - Sud : Fondation des Amis de l'Atelier
- Val d'Oise :
 - Territoire 1 : HEVEA
 - Territoire 2 : HEVEA

Fait à Saint-Denis, le 27 mars 2025

Pour le Directeur Général
De l'Agence Régionale
De Santé Île-de-France,

La Directrice de l'Autonomie

Signé

Stéphanie TALBOT